

DÉPARTEMENT
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations de Conseil Municipal
Séance du 3 février 2018

ARRONDISSEMENT
TOURS

L'AN deux mil dix-huit

Le 3 février à 11 heures 00,

Le Conseil municipal de la Commune de la Membrolle-sur-Choisille, dument convoqué le 30 janvier 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MARAIS, Maire

MAIRIE
La Membrolle-sur-Choisille

Présents : M. MARAIS Sébastien – Mme RUQUOIS – M. FLEUREAU – Mme DABAN-SIGRIST - M. BOIGEGRAIN – Mme LABOUE – M. BONTEMPS – Mme POTEL – M. CORLAY-QUESTEL – Mme LAMIRAULT – M. MARTINEAU - Mme CAILLEAU – M. MENUDIER - M. MARCHAND – Mme SIGONNEAU - M. CHOMIENNE - Mme GOYET – M. BOISRAMIER – Mme CERDAN – M. BLANCHECOTTE – M. LACHAUD – M. PINARD

Nbre de Membres en exercice : 23
Nbre de Présents : 22

Objet de la Délibération :

Absents excusés: Mme PERRETIER

DEL03022018-01

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MARAIS Sébastien, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal présents et absents installés dans leurs fonctions.

Sous la présidence du Conseiller municipal le plus âgé, conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseillers municipaux sont invités à élire le Maire de la commune. L'élection a lieu au scrutin secret, selon les modalités prévues aux articles L2122-4 et L2122-7 de ce même Code.

- ✓ **Monsieur Sébastien MARAIS est élu Maire de la Commune par 17 voix et a été immédiatement installé.**

Sous la présidence de Monsieur MARAIS Sébastien, il est ensuite demandé aux conseillers de procéder à l'élection des adjoints selon les mêmes modalités. Le Conseil étant formé de 23 membres, la Commune peut, selon les articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, disposer de 6 postes d'adjoints au maximum.

- ✓ **Le Conseil municipal décide de créer 6 postes d'Adjoints et élit les personnes suivantes en son sein au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.**

1^{er} adjointe : Mme Nathalie RUQUOIS
2^{ème} adjoint : Monsieur Emmanuel FLEUREAU
3^{ème} adjointe : Madame Sabrina DABAN-SIGRIST
4^{ème} adjoint : Monsieur Eric BOIGEGRAIN
5^{ème} adjointe : Madame Florence LABOUE
6^{ème} adjoint : Monsieur Jean-Luc BONTEMPS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-263701567-20180203-DEL03022018_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2018
Publication : 09/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Sébastien MARAIS

